

Représentativité

Représentativité

Représentativité

Isabelle ALI, FOF-PAYS DE LOIRE

Enquête de représentativité

Comme nous vous en avons informé tout au long de cette aventure, la F.O.F a répondu à l'enquête de représentativité organisée par le Ministère de la Santé en 2012.

Nous avons appris par un courrier du 17 janvier 2013 que la F.O.F ne peut être reconnue comme fédération représentative de la profession car « elle ne remplit pas le critère de représentativité lié aux effectifs posé par l'article L162-33 du code de la sécurité sociale » : en clair, nous ne sommes pas assez nombreux !

Mais nos bases sont saines et reconnues dans :

- la promotion et défense de la profession
- l'information des adhérents
- la formation professionnelle
- le travail avec les ministères de tutelle
- l'intervention auprès de diverses instances telles que l'Assemblée Nationale ou la Haute Autorité de Santé
- une trésorerie claire.

Alors, nous avons lu l'article L162-33 que nous partageons bien volontiers :

« Sont habilitées à participer aux négociations des conventions mentionnées aux articles L. 162-14-1, L. 162-16-1 et L. 162-32-1 les organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national par les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale. Les conditions sont fixées par décret en Conseil d'Etat et tiennent compte de leur indépendance, d'une ancienneté minimale de deux ans à compter de la date de dépôt légal des statuts, de leurs effectifs et de leur audience ».

Il n'y est fait aucune mention d'un nombre minimum d'adhérents, d'un pourcentage d'adhérents par rapport au nombre total de professionnels ou toute autre technique de calcul pouvant nous donner un nombre d'adhérents à atteindre. Nous avons donc interrogé le Ministère de la Santé à ce sujet et ne manquerons pas de vous tenir informés.

Représentativité

Représentativité

Obtenir la représentativité reste un objectif mais ne doit pas ralentir nos actions, elle ne fait pas tout.

Certes, nous ne pouvons siéger aux commissions paritaires des Caisses Primaires, dans les URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) ou dans les ARS (Agence Régionale de Santé) mais la F.O.F représente ses adhérents, fait vivre la démocratie dans notre profession.

Grâce à l'expérience de cette demande de représentativité, nous avons pu repérer des points à améliorer encore dans notre organisation et cela sera discuté au congrès le 1^{er} juin 2013 à PARIS. Venez nombreux !

Si nous voulons une représentativité plurielle de notre profession, l'augmentation du nombre d'adhésions et la création de nouveaux Syndicats Régionaux sont donc des priorités.

La F.O.F a de nombreux sympathisants qui hésitent à franchir le pas de l'adhésion, il est urgent de les motiver pour que notre profession garde sa dimension humaine et subjective.